

## 4. RÈGLEMENT

### 4.2 Règlement graphique

#### 4.2.2 Liste des emplacements réservés

**Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

**Approuvé en conseil communautaire le 19 décembre 2019**

**Dernières évolutions**

**Modification n°2 le 30 mars 2023**

**Révision allégée n°1 le 30 mars 2023 (aménagement de la plaine des sports et des loisirs à Poey-de-Lescar)**

**Mise en compatibilité n°1 le 30 mars 2023 (réalisation d'une centrale photovoltaïque à Lescar)**



## Commune d'Arbus

### **Liste des emplacements réservés pour la commune :**

- ARB 02- Création de stationnement près de l'église AD n°217 S: 3000m<sup>2</sup>.
- ARB 03- Création d'un chemin d'accès de 8 m de plateforme AH n°64 et 69 S: 2680m<sup>2</sup>.
- ARB 04- Aménagement d'un rond point. AB n°64 et 69 S: 2680m<sup>2</sup>.
- ARB 05- Aire de co-voiturage. AC n°214 S: 1660m<sup>2</sup>.
- ARB 06- Aménagement d'un rond point. AC n°27 S: 1870m<sup>2</sup>.
- ARB 07- Création d'un cheminement piéton de 4 m. AC n°41,42,59,60 et 62 S: 255m<sup>2</sup>.
- ARB 08- Extension de la caserne pompier. AC n°37 S: 945m<sup>2</sup>.
- ARB 09- Création d'un cheminement piéton de 4 m. AC n°75 et 77 S: 185m<sup>2</sup>.
- ARB 10- Création d'un cheminement piéton et/ou cyclable de 2.50 m. AD n°283 S:200m<sup>2</sup>.
- ARB 11- Création d'un cheminement piéton de 3 m. AH n°480 et 490 S: 165m<sup>2</sup>.

## Commune d'Aressy

### Liste des emplacements réservés pour la commune :

ARE 01- Elargissement de voie. AA n°81 S: 120m<sup>2</sup>

ARE 02- Elargissement de voie. AB n°29,30,36 S: 695m<sup>2</sup>

ARE 03- Elargissement voirie et stationnement école. AE n°3 S: 940m<sup>2</sup>

ARE 04- Sortie chemin Labielle. AI n°23 S: 90m<sup>2</sup>

# Commune d'Artigueloutan

## Liste des emplacements réservés :

### Emplacements réservés pour le Département des Pyrénées Atlantiques :

ART 02 - Elargissement à 10 mètres d'emprise de la RD 215

ART 03 - Elargissement à 10 mètres d'emprise de la RD 213

### Emplacements réservés pour la commune :

ART 05 - Création d'une voie nouvelle de 10 mètres d'emprise au chemin rural dit de Portet.

ART 07 - Création d'une voie nouvelle de 8 mètres d'emprise au chemin rural dit de Soum.

ART 09 - Elargissement à 8 mètres d'emprise de la rue des Pyrénées.

ART 11 - Elargissement à 10 mètres d'emprise de la rue du Ruisseau.

ART 13 - Elargissement à 8 mètres d'emprise de la rue des Chevreuils.

ART 14 - Elargissement à 8 mètres d'emprise de la rue du Hameau.

ART 15 - Elargissement à 10 mètres d'emprise de la rue de la Licorne.

ART 16 - Aménagement du carrefour de la route de Nousty / RD 213

(parcelles ZD 62 : 105 m<sup>2</sup>, ZD 60 : 20 m<sup>2</sup>, ZD 155 : 79 m<sup>2</sup>)

ART 18 - Aménagement de la rue du ruisseau et de la route de Nousty (RD213)

(parcelles ZD 43 : 240 m<sup>2</sup>, ZD 48 : 85 m<sup>2</sup> et ZD 49 : 155 m<sup>2</sup>)

ART 19 - Aménagement de sécurisation de la route d'Assat (RD215)

(parcelles AK 71 : 131 m<sup>2</sup>, AK 355 : 150 m<sup>2</sup> et AK 311(p) : 102m<sup>2</sup>.)

ART 20 - Emplacement réservé pour la création d'un cheminement piéton en prolongement d'un chemin rural, parcelles ZD 35(p), ZD 37, et ZD141(p) S : 1545m<sup>2</sup>.

ART 21- Création d'un cheminement piéton de 4m de large, parcelle cadastrée AD n° 294(p), S : 285m<sup>2</sup>

ART 22- Création d'un cheminement piétonnier de 2m, route d'Assat -2m- AD 708(p) S: 95m<sup>2</sup>.

ART 23- Liaison piétonne, centre bourg vers rue du ruisseau par écoquartier - 2m – AD 157(p), 162(p), 390(p), 391(p), 392(p) et 393(p). S: 595 m<sup>2</sup>.

ART 24- Liaison piétonne, route d'Assat - 2m - ZE 68(p), AK 97(p) et 98(p). S: 675m<sup>2</sup>.

ART 25- Liaison piétonne, du quartier des Mattots vers le chemin sous l'impasse des Pyrénées- 2m - ZD 20(p), AD 91(p) et 517(p) S: 725 m<sup>2</sup>.

ART 28- Liaison piétonne, rue de la Mairie- - 2m - ZD 62(p) S: 730m<sup>2</sup>.

# Commune d'Artiguelouve

## Liste des emplacements réservés :

### Emplacements réservés pour le Département :

ARG 14- Elargissement à 10 m de la RD 146. De l'embranchement chemin de la juscle jusqu'à limite communale (Aubertin).

### Emplacements réservés pour la Commune :

ARG 01- Création d'un rond-point au croisement CD 146/ Chemin de la Mairie - Compatible avec projet OAP en face. AL n°141 S: 390m<sup>2</sup>.

ARG 02- Elargissement à 9 m du chemin des écoles.

ARG 03- Extension du Cimetière Communal. AL n°30 S: 3700m<sup>2</sup>.

ARG 04- Création d'une voie de circulation piétonne-cycliste et non motorisable. AL n°121(p), 552(p),557(p) S: 875m<sup>2</sup>.

ARG 05- Elargissement à 10 m du chemin Junqua de l'impasse Eugène Hugue vers le croisement Chemin Junqua/RD 146.

ARG 07- Elargissement à 10 m du Chemin Penaulé (en partie).

ARG 08- Elargissement à 12m d'emprise de l'Impasse Peyreblanque redevenant CD 804 vers le raccordement au rond-point de la future sortie Artiguelouve et la création de l'aire de co-voiturage centralisée, AD n°73(p), 317(p) et 414(p), surface : 2140m<sup>2</sup>

ARG 10- Création d'une liaison douce LAROIN-ARTIGUELOUVE par la RD 2 avec amorce par le lotissement du Vert Galant. AD n°244 S: 1200m<sup>2</sup>.

ARG 11- Création d'une Liaison douce du Lotissement Vert Galant vers la Voie Verte. AD n°64 S: 300m<sup>2</sup>.

ARG 12- Création d'une liaison piétonne sécurisée pour se rendre vers Lescar- Soleil en corrélation avec la liaison douce côté Lescar. AD n°51(p),314(p) S: 160m<sup>2</sup>.

ARG 13- Création d'un passage protégé Clos Artigaloba/Pôle santé et Services avec création de Voie douce/pédestre pour rejoindre le rond-point de la future sortie d'Artiguelouve. AD n°79(p),208(p),210(p),414(p),493(p),504(p),505(p),506(p) S: 1400m<sup>2</sup>.

ARG 16- Création d'un parking au complexe au niveau du complexe MPT et activités sportives. AC n°49(p),61(p),86,187(p) S: 17565m<sup>2</sup>.

ARG 18- Création d'une liaison douce Arbus vers le stade d'Artiguelouve et liens le long de la juscle. AB n°35(p),51(p),52(p),55(p),56(p),76(p)134(p),146(p),151(p),168(p) AM n°1(p),207(p) S: 3855m<sup>2</sup>.

ARG 19- Elargissement à 8 m d'une partie du chemin du Château Sortie de la future OAP. AM n°116 S: 530m<sup>2</sup>.

ARG 20- Elargissement à 8 m du chemin de Cinquau (partie basse) pour les terrains en TUC. AK n°145(p)m<sup>2</sup> S: 210m<sup>2</sup>.

ARG 21- Elargissement à 8 m du chemin de la juscle (Terrains non construits).

ARG 22- Réalisation d'un parking de stationnement AL n° 121 S: 1360m<sup>2</sup>.

ARG 23-Création d'une liaison douce en lien au projet voie verte ARBUS-ARTIGUELOUVE, parcelle AB n°76(p), 119(p), 120(p), et AM n° 1(p) S : 1060m<sup>2</sup>.

ARG L 01- Réalisation d'un E.H.P.A.D. AL n° 131(p) S: 2130m<sup>2</sup>.

ARG L 02- Création d'une aire de co-voiturage centralisée avec un raccordement au rond-point de la future sortie Artiguelouve, parcelles cadastrées AD n°73(p),n°246 et n°248, surface : 23345 m<sup>2</sup>

## **Commune d'Aubertin**

### **Liste des emplacements réservés pour la commune :**

AUB 01- Elargissement à 10 m d'emprise de la RD 146.

AUB 02- Elargissement à 8 m d'emprise du chemin de la juscle.

## Commune d'Aussevielle

### Liste des emplacements réservés pour la commune :

- AUS 02- Equipement public : halle couverte, etc... AB n° 115(p) et 116(p) S : 3160 m<sup>2</sup>  
AUS 03- Voirie de desserte. AD n° 31(p),59(p),62(p) et 103(p) S : 3280 m<sup>2</sup>  
AUS 04- Bassin de retenue d'eau. AB n° 168(p) S : 6395 m<sup>2</sup>  
AUS 05- Bassin de retenue d'eau. AD n° 69(p) et 70(p) S : 8075 m<sup>2</sup>  
AUS 06- Bassin de retenue d'eau. AD n°2(p), A n°187(p), 193(p), 193(p), 304(p) et 306(p) S : 4665m<sup>2</sup>.  
AUS 07- Cheminement piéton de 4m de large. AC n° 6(p) et 7(p) S : 525m<sup>2</sup>.

## **Commune de Beyrie en Béarn**

### **Liste des emplacements réservés pour la commune :**

BEY 01- Aménagement d'un espace public, parking et cimetière. A n° 108(p) S : 2005m<sup>2</sup>.

BEY 02- Aménagement d'un espace vert paysager pour améliorer l'entrée de ville. A n° 337(p) et 338 S : 2795m<sup>2</sup>.

## **Commune de Billère**

### **Liste des emplacements réservés :**

#### **Emplacements réservés pour la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées :**

BIL 01- Elargissement de la RD 817 pour transformation en boulevard urbain et réalisation du T.C.S.P.

BIL 04- Elargissement à 10 m de l'allée Montesquieu (de l'impasse Lacassagne au chemin transversal).

BIL 09- Elargissement à 8 m du chemin Latéral dans sa partie Est (A l'Est de la voie Nord/Sud).

BIL 10- Elargissement à 10 m du chemin Latéral sur une longueur de 80 m pour faciliter la mise en place d'un futur passage sur ou sous la voie ferrée.

BIL 12- Création d'une voie de 10 m entre la rue de la Plaine et le Chemin Latéral.

BIL 17- Création d'un espace public paysager en entrée de ville.

BIL 18- Création d'une gare, esplanade, parking et parc relais.

#### **Emplacements réservés pour la Commune :**

BIL 02- Elargissement à 8 m de la rue Bon Accueil.

BIL 04- Elargissement à 10 m de l'allée Montesquieu (du chemin transversal à la rue de la plaine).

BIL 07- Extension de la Plaine des Sports.

BIL 08- Création d'un chemin piéton de 3 m entre le Bois du Lacaoü et l'impasse Sud.

BIL 09- Elargissement à 8 m du chemin Latéral dans sa partie ouest (A l'Ouest de la voie Nord/Sud).

BIL 14- Création d'une liaison douce.

BIL 16- Création d'une voie de 9,50 m entre la route de Bayonne et l'allée Montesquieu.

BIL 21- Agrandissement du groupe scolaire mairie.

BIL 25- Création d'une voie de liaison de 5 m d'emprise entre la rue du Mohédan et l'avenue de la République.

BIL 26- Elargissement de la rue Jeanne Lassansaa au droit des parcelles AL 71,72, 730 et 732.

BIL ZB- Création d'une voie de liaison de 10 m de large entre la rue de la plaine et l'allée Montesquieu.

BIL ZE- Création d'une voie de liaison de 13,50 m à 16,00m de large, le long de la rue Connexion entre la rue Jeanne Lassansaa et la route de Bayonne.

BIL ZF- Création d'un aménagement hydraulique en bordure du Laherrère.

## **Commune de Bizanos**

### **Liste des emplacements réservés :**

#### **A- EMPLACEMENTS RESERVES POUR LA COMMUNE**

BIZ 01- Emplacement réservé pour la création d'un cheminement piétonnier et l'aménagement de la rue Pasteur sur les parcelles AO 93 (273m<sup>2</sup>), AO 94 (117m<sup>2</sup>).

BIZ 02- Emplacement réservé pour la création d'un cheminement piétonnier et l'aménagement de la rue Pasteur sur les parcelles AO 436 pour partie (100m<sup>2</sup>).

BIZ 03- Emplacement réservé pour la création d'un cheminement piétonnier de 5m d'emprise AP 463 pour partie (375 m<sup>2</sup>).

BIZ 04- Emplacement réservé pour la création d'une aire de stationnement sur la parcelle AO 114 (723m<sup>2</sup>).

BIZ 09- Emplacement réservé pour l'aménagement du carrefour de la rue Georges Clémenceau et de l'avenue de l'Yser et la sécurisation du passage à niveau 239 et élargissement de la rue de Verdun sur les parcelles AN 136 (228 m<sup>2</sup>) et AN 137 (202 m<sup>2</sup>).

BIZ 10- Emplacement réservé pour l'aménagement du carrefour de la rue Georges Clémenceau et de l'avenue de l'Yser et la sécurisation du passage à niveau 239 sur la parcelle AN 27 (430m<sup>2</sup>).

BIZ 11- Emplacement réservé pour l'aménagement du carrefour de la rue Georges Clémenceau et de la rue de Verdun et la sécurisation du passage à niveau 238 sur la parcelle AN 278 (937m<sup>2</sup>).

BIZ 15- Emplacement réservé pour l'aménagement du carrefour de la rue Maréchal Foch et de l'avenue de la république sur les parcelles AK 168 (158m<sup>2</sup>) et AK 167 pour partie (131m<sup>2</sup>).

BIZ 16- Emplacement réservé pour la création d'un cheminement piéton de 5m d'emprise sur la parcelle AR 184 (330m<sup>2</sup>), AR 186 pour partie (579m<sup>2</sup>), et AR 394 (10m<sup>2</sup>).

BIZ 17- Emplacement réservé pour l'élargissement et l'aménagement de la rue du Pic du midi sur la parcelle AE 204 (327 m<sup>2</sup>).

BIZ 18- Emplacement réservé pour l'aménagement du carrefour de la rue du Pic du midi et de la rue des Frères Cousté sur la parcelle AE 102 pour partie (310m<sup>2</sup>).

#### **B- EMPLACEMENTS RESERVES POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU PYRENEES**

BIZ 20- Emplacement réservé pour l'élargissement à 22 m de l'avenue Alfred Nobel.

BIZ 21- Emplacement réservé pour l'élargissement à 17 m du boulevard du Commandant René Mouchotte.

BIZ 22- Emplacement réservé pour l'élargissement à 16 m de l'avenue du Corps Franc Pomiès.

BIZ 23- Emplacement réservé pour la création de logements sociaux sur les parcelles AD n°72(493m<sup>2</sup>), 73(434m<sup>2</sup>) et 253p(1310m<sup>2</sup>env).

BIZ 24- Emplacement réservé pour la création d'un cheminement piétonnier de 5m d'emprise sur la parcelle AN n°93(p) S : 510m<sup>2</sup>.

## Commune de Bosdarros

### Liste des emplacements réservés pour la commune :

- 1- Création d'un espace public. AW n° 61 S : 1190m<sup>2</sup>
- 2- Agrandissement du cimetière. AC n° 136(p) S : 2020m<sup>2</sup>

# Commune de Bougarber

## Liste des emplacements réservés pour la commune :

BOU 03- Stationnement et liaison école.

BOU 04- Création de logements sociaux.

BOU 05- Impasse Marquet.

BOU 11- Aménagement du carrefour du chemin de Roundette et chemin Lacoustète.

## **Commune de Denguin**

### **Liste des emplacements réservés pour la commune :**

DEN 01- Emplacement réservé pour la réalisation d'un aménagement paysager dans le cadre de la loi sur les entrées de ville.

AK n° 99(p),213(p),214(p),290(p),41(p),381(p),422(p),423,439 et 440(p). S : 5610m<sup>2</sup>.

# Commune de Gan

## Liste des emplacements réservés :

### A - Emplacements réservés pour le Département :

- GAN 01 - Elargissement à 10 m d'emprise de la route départementale n°234.
- GAN 02 - Elargissement à 14 m d'emprise de la route départementale n°934
- GAN 03 - Elargissement à 10 m d'emprise de la route départementale n°230.
- GAN 04 - Elargissement à 10 m d'emprise de la route départementale n°268
- GAN 05 - Elargissement à 16 m d'emprise de la route départementale n°24.
- GAN 06 - Elargissement à 12 m d'emprise de la route départementale n°217.
- GAN 07 - Emplacement réservé pour la création d'un rond point AN 153, 203, et 205p (43 m<sup>2</sup>) et AN 335p (531 m<sup>2</sup>).
- GAN 34 - Emplacement réservé pour la création d'un rond point BM 268p (120 m<sup>2</sup>).

### B - Emplacements réservés pour la Commune :

- GAN 09 - Création d'une aire de circulation sur la parcelle AZ 110 (520 m<sup>2</sup>) au sud de l'Eglise de Haut de GAN.
- GAN 10 - Elargissement à 10 m d'emprise de la rue PIERRE de MARCA sur une longueur de 650 m.
- GAN 11 - Elargissement à 12 m d'emprise de la rue MAUBEC sur une longueur de 650 m.
- GAN 12 - Création d'un passage piéton de 5 m d'assiette.
- GAN 13 - Création d'un passage piéton le long du NEEZ sur la parcelle AK85 (578m<sup>2</sup>).
- GAN 15 - Emplacement réservé pour la création d'une déchetterie intercommunale AO190 (5700m<sup>2</sup>).
- GAN 16 - Emplacement réservé pour la création d'une aire de stationnement et d'équipement public AZ265 (3221m<sup>2</sup>).
- GAN 18 - Emplacement réservé pour la création d'un rond point BH 231, 261, et 316 (1199 m<sup>2</sup>) et BH 41, 42, et 320 (225 m<sup>2</sup>).
- GAN 19 - Création d'un passage piéton de 4 m d'assiette le long du NEEZ.
- GAN 23 - Emplacement réservé pour la création d'un terrain aménagé pour les gens du voyage.
- GAN 28 - Emplacement réservé pour la création d'une crèche BL17p (9125m<sup>2</sup>).
- GAN 29 - Emplacement réservé pour la création d'une école et Cantine BL 17p (6675m<sup>2</sup>) et 19 (725m<sup>2</sup>).
- GAN 30 - Emplacement réservé pour la création d'une voie de 14m d'emprise et d'aménagements routiers BL 20p(40m<sup>2</sup>), BL 21p(980m<sup>2</sup>), BL 23p(930m<sup>2</sup>), BL 29p(160m<sup>2</sup>), BL 31p(265m<sup>2</sup>), BL 35p(55m<sup>2</sup>), et BL 507p(460m<sup>2</sup>).
- GAN 31 - Emplacement réservé pour la création d'une voie de 12m d'emprise BL 87p(1425m<sup>2</sup>), BL 88p(25m<sup>2</sup>), BL 237p(855m<sup>2</sup>), BL 238p(135m<sup>2</sup>), BL 273p(200m<sup>2</sup>), BL 795p(190m<sup>2</sup>) et BL 838p(660m<sup>2</sup>).
- GAN 32 - Emplacement réservé pour la création d'un passage de 3m d'assiette - centre bourg.
- GAN 33 - Emplacement réservé pour la création d'équipement public place de la mairie AK n°105 (465m<sup>2</sup>).
- GAN 35 - Emplacement réservé pour la création de deux ronds points BL 23p(180m<sup>2</sup>), BL 29p(680m<sup>2</sup>), BL 31p(145m<sup>2</sup>), BL35p(55m<sup>2</sup>) et BL505p(115m<sup>2</sup>).
- GAN 36 - Equipement public, mixité sociale et de fonction AK n°544 (1242m<sup>2</sup>) et 545 (78m<sup>2</sup>).

GAN 37 - Equipement public, mixité sociale et de fonction AK n°182 (185m²).  
GAN 38 - Equipement public, mixité sociale et de fonction AK n430 (385m²).  
GAN 39 – Equipement public sur la parcelle cadastrée section AK N°298 (548m²).

**C - Emplacements réservés en vue de la réalisation de programme de logements (100% de logements aidés par l'Etat) dont le droit de délaissement bénéficie à la Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées (art. L123.2.b. du CU)**

GAN Ln°1 - Emplacement réservé pour la réalisation d'un programme de logements sur la parcelle n° AM 143(85m²) et AM 281p(2196 m²).  
GAN Ln°3 - Emplacement réservé pour la réalisation d'un programme de logements sur la parcelle n° AL 424 (173m²).  
GAN Ln°4 - Emplacement réservé pour la réalisation d'un programme de logements sur la parcelle n° AL 425 (85m²).  
GAN Ln°6 - Emplacement réservé pour la réalisation d'un programme de logements sur les parcelles n° AL 20-21-378 (715m²451m²592m²).  
GAN Ln°7 - Emplacement réservé pour la réalisation d'un programme de logements sur les parcelles n° AL 26-27 (377m²268m²).  
GAN Ln°8 - Emplacement réservé pour la réalisation d'un programme de logements sur les parcelles n° AL 28-29 (195m²125m²).  
GAN Ln°9 - Emplacement réservé pour la réalisation d'un programme de logements sur les parcelles n° AL 34-35 (280m²120m²).  
GAN Ln°10 - Emplacement réservé pour la réalisation d'un programme de logements sur la parcelle n° AL 36 (873m²).  
GAN Ln°20 - Emplacement réservé pour la création de logements sur la parcelle AI n°30 (1570m²).  
GAN Ln°21 - Emplacement réservé pour la création de logements sur les parcelles AK n°271p(553m²), AK n°274p(787m²) et AK n°262 (2906m²).  
GAN Ln°22 - Emplacements réservés pour la réalisation d'un programme de logements sur la parcelle n° AK 190(623m²) et 191(462m²).

**D- Emplacements réservés pour la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées :**

GAN 14 - Elargissement à 12 m d'emprise du chemin BERDOULOU (du rond point de la route d'Oloron au nord à la parcelle BL161 au sud)

## Commune de Gelos

### Liste des emplacements réservés :

EMPLACEMENTS RESERVES POUR LA CREATION OU L'AMENAGEMENT DE VOIES, D'EQUIPEMENTS PUBLICS, D'OUVRAGES PUBLICS, D'INSTALLATIONS D'INTERET GENERAL, D'ESPACES VERTS  
(ARTICLE L.123-1 DU CODE DE L'URBANISME)

### A - EMPLACEMENT RESERVE POUR LE DEPARTEMENT

GEL 01- Elargissement à 10 mètres d'emprise de la Route Départementale 285 (route de la VALLEE HEUREUSE)

### B - EMPLACEMENTS RESERVES POUR LA COMMUNE

GEL 03- Elargissement à 10 mètres d'emprise de la Route Départementale 234 (route des Coteaux de GUINDALOS) entre l'extrémité sud de la parcelle AM 278 et l'extrémité nord de la Parcelle AM 116.

GEL 04- Elargissement à 10 mètres d'emprise de la Route Départementale 209 (route de PIETAT) entre l'extrémité ouest de la parcelle AK 128 et l'extrémité est de la parcelle AK 127.

GEL 07- Elargissement à 8 mètres d'emprise de la voie communale dite Chemin de CAPDEROU

GEL 08- Elargissement à 8 mètres d'emprise de la voie communale dite Chemin de CHATIEU

GEL 09- Elargissement à 10 mètres d'emprise de la voie communale dite rue Pierre MOUNAUD

GEL 10- Elargissement à 10 mètres d'emprise de la voie communale dite Avenue MONTFLEURY

GEL 11 - Création d'une voie de 10 mètres d'emprise de la voie communale dite de BETHEROUS

GEL 12- Création d'une voie de 10 mètres d'emprise de la voie communale dite de LARROUDE

GEL 13- Création d'une voie de 10 mètres d'emprise de la voie communale dite de CAPDEBARTHE

GEL 16- Extension du groupe scolaire AD 41(p)

GEL 17- Entrée du parc naturel urbain AE 12

GEL 18- Création de logements sociaux AH 9(p) et 10

GEL 19- Création de logements sociaux AI 482(p)

GEL 20- Accès pour projet équipement collectif (succession navarre) AE 463

GEL 21- Réalisation d'un Parking et/ou Bassin de rétention (projet hameau) AN 191

GEL 22- Extension parking public AD 46(p)

**EMPLACEMENT RESERVE AU BENEFICE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU PYRENEES LORS DE LA MISE EN JEU PAR LES PROPRIETAIRES DE LEUR DROIT DE DELAISSEMENT, EN VUE DE LA REALISATION DE PROGRAMMES DE LOGEMENTS, DANS LE RESPECT DE L'OBJECTIF DE MIXITE, (ARTICLE L.123.2.B DU CODE DE L'URBANISME).**

GEL L 02 - Parcelles concernées : AH 185

GEL L 03 - Parcelles concernées : AH 264 et 266

GEL L 04 - Parcelles concernées : AH 73 et 399

# Commune d'Idron

## Liste des emplacements réservés :

### **A - Emplacements réservés pour la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées :**

IDR 01- Elargissement à 20m d'emprise de l'avenue du Béarn.

IDR 04- Elargissement à 16 m d'emprise de la route départementale n° 817 (A l'Ouest de la Rode Nord/Sud).

IDR 22- Elargissement à 16 m d'emprise du chemin de Mazerolles. (partie Ouest/Est).

### **B - Emplacements réservés pour la Commune :**

IDR 02- Elargissement à 12 m d'emprise de la route départementale n° 513.

IDR 03- Elargissement à 12 m d'emprise de la route départementale n° 213.

IDR 05- Elargissement à 12 m d'emprise du chemin des Fusillés.

IDR 06- Elargissement à 10 m d'emprise du chemin de Campagne.

IDR 07- Elargissement à 10 m d'emprise du chemin de la Plaine.

IDR 08- Elargissement à 10 m d'emprise de la rue de l'Industrie.

IDR 09- Elargissement à 12 m d'emprise du chemin des Cambets.

IDR 10- Elargissement à 12 m d'emprise du chemin Cam Marty.

IDR 11- Elargissement à 12 m d'emprise du chemin de Lassègue.

IDR 12- Elargissement à 12 m d'emprise du chemin du Bidaou.

IDR 13- Elargissement à 12 m d'emprise de l'avenue des Arroutours.

IDR 14- Elargissement à 12 m d'emprise de l'avenue Beau-Soleil.

IDR 15- Elargissement à 8 m d'emprise de la rue de la Castagnère.

IDR 16- Elargissement à 12 m d'emprise de la rue de Peyre Blanche.

IDR 17- Elargissement à 12 m d'emprise de l'avenue du Camp.

IDR 18- Elargissement à 10 m d'emprise du chemin de Quindaa.

IDR 19- Elargissement à 12 m d'emprise du chemin de Lacabanne.

IDR 20- Elargissement à 12 m d'emprise de l'avenue de l'Oussère.

IDR 21- Création d'une voie de 16m d'emprise au Nord de l'opération du clos du Roy, entre la frontière avec Bizanos et la route de l'Oussère.

IDR 22- Elargissement à 16 m d'emprise du chemin de Mazerolles. (partie Nord/Sud).

IDR 26- Emplacement réservé pour la création d'un rond point au croisement chemin du Bidaou et la route départementale 817. sur les parcelles AT 36(p), AT 37(p) et AT 107(p) d'une superficie totale : 2835m<sup>2</sup>.

### **C - Emplacements réservés pour le Conseil Départemental :**

IDR 04- Elargissement à 16 m d'emprise de la route départementale n° 817 (A l'Est de la Rode Nord/Sud).

# Commune de Jurançon

## Liste des emplacements réservés :

### Emplacements réservés pour l'Etat:

JUR 01- Elargissement à 26.50 m d'emprise de la RN 134 entre le rond point du NEEZ et la limite Sud de la commune.

### Emplacements réservés pour le Département :

JUR 04- Elargissement à 10 m d'emprise de la RD 230.

JUR 05- Elargissement à 10 m d'emprise de la RD 234.

JUR 06- Elargissement à 10 m d'emprise de la RD 268.

### Emplacements réservés pour la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées :

JUR 02- Elargissement à 20 m d'emprise de la RN 134 entre le rond point du NEEZ et la limite Nord de la commune.

JUR 53- Emplacement réservé pour la réalisation d'une opération d'ensemble à dominante d'habitat (dont social).

### Emplacements réservés pour la Commune :

JUR 09- Elargissement à 8 m d'emprise de la Voie Communale n°14 dit chemin de SEGURE.

JUR 10- Elargissement à 10 m d'emprise de la Voie Communale n°6 dit chemin de VIGNATS.

JUR 11- Elargissement à 8 m d'emprise de la Voie Communale n°21 dit chemin VIGNAU.

JUR 12- Elargissement à 10 m d'emprise de la Voie Communale n°3 dit chemin du BOURDIEU.JUR

JUR 13- Elargissement à 10 m d'emprise de la Voie Communale n°5 dit chemin de LARREDYA.

JUR 14- Elargissement à 8 m d'emprise de la Voie Communale n°22 dit chemin de LOUSTALOT entre le croisement du chemin LOUSTALOT et l'Avenue de l'Amiral Landrin et l'emplacement réservé n°21.

JUR 15- Elargissement à 10 m d'emprise de la Voie Communale n°22 dit chemin de LOUSTALOT entre l'emplacement réservé n°21 et la RN 21.

JUR 16- Elargissement à 10 m d'emprise de la Voie Communale n°2 dit chemin des ASTOUS.

JUR 17- Elargissement à 10 m d'emprise de la Voie Communale n°4 dit chemin de ROUSSE.

JUR 18- Elargissement à 8 m d'emprise de la Voie Communale n°15 dit chemin de COUDRAY.

JUR 19- Elargissement à 8 m d'emprise du chemin rural dit de SAINT FAUST.

JUR 20- Elargissement à 10 m d'emprise de la Voie Communale n°1 dit chemin de SAINT FAUST.

JUR 21- Création d'une voie nouvelle de 10 m d'emprise de la voie reliant la voie communale n° 22 dit chemin de LOUSTALOT à la Voie Communale n° 2 dit chemin des ASTOUS.

JUR 22- Elargissement à 8 mètres d'emprise de la Voie Communale n13 dit chemin de Laroin.

JUR 23- Elargissement à 10 m d'emprise de voie au Chemin Rural dit du VERT GALANT.

JUR 24- Elargissement à 10 m d'emprise de voie du Chemin Rural dit de SOUBACQ.

JUR 25- Création d'une voie nouvelle de 10 m d'emprise de voie reliant la Voie Communale n°3 dit chemin du BOURDIEU à la Voie du lotissement le FAUR DOU PAYSAA.

JUR 26- Emplacement réservé pour la création d'un parking public.BH n°311.

JUR 27- Aménagement d'un chemin piétonnier d'une assiette de 4m le long du ruisseau NEEZ.

JUR 29- Emplacement réservé pour la réalisation d'une opération d'ensemble à dominante d'habitat.  
JUR 31- Emplacement réservé pour la création de la sortie du collège et d'équipements publics sur les parcelles AI n°105, 361 et 362.  
JUR 36- Emplacement réservé pour l'aménagement de l'accès à la rocade.  
JUR 38- Emplacement réservé pour l'aménagement de la rue TRESARIEU.  
JUR 39- Emplacement réservé pour l'aménagement de l'avenue BAGNELL.  
JUR 41- Emplacement réservé pour l'aménagement d'un rond point.  
JUR 42- Emplacement réservé pour l'aménagement d'un rond point.  
JUR 43- Emplacement réservé pour l'aménagement d'un rond point.  
JUR 44- Emplacement réservé pour l'aménagement d'un rond point.  
JUR 46- Création d'une voie nouvelle de 5m d'emprise.  
JUR 47- Emplacement réservé pour l'aménagement d'un rond point.  
JUR 48- Emplacement réservé pour l'aménagement d'un stationnement.  
JUR 49- Emplacement réservé pour l'aménagement d'un stationnement.  
JUR 50- Emplacement réservé pour la réalisation d'une opération d'ensemble à dominante d'habitat (dont social)  
JUR 51- Accès Pôle Culturel.  
JUR 55- Emplacement réservé pour l'aménagement d'un chemin piéton le long du Neez.  
JUR 56- Emplacement réservé pour l'aménagement du Balcon du Terroir.  
JUR 57- Emplacement réservé pour la mise à l'alignement de l'avenue du Corps Franc Pommiès.  
JUR 58- Création de voie nouvelle de 10m d'emprise reliant la Voie Communale n22 dit chemin de LOUSTALOT à la Voie Communale n2 dit chemin des ASTOUS.  
JUR 59- Emplacement réservé pour la création d'un cheminement piéton.  
JUR 60- Opération pour habitation des Gens du Voyage AC n° 157 et 159.

# Commune de Laroin

## Liste des emplacements réservés :

### Emplacement réservé pour la commune :

LAR 01- Création d'un parking. AC n°23 et 24. S : 1175m<sup>2</sup>

LAR 03- Elargissement à 10m du chemin de Couralis, du carrefour avec la RD2 jusqu'au projet de voie nouvelle zone 1AU.

LAR 04- Elargissement à 8m du chemin de Bergé.

LAR 05- Elargissement à 8m

## Commune de Lee

### Liste des emplacements réservés :

#### Emplacements Réservés pour le Département (64) :

LEE 01- Elargissement à 12 m de l'emprise de la voie (RD 213) hors centre bourg.

LEE 02- Aménagement du croisement de la voie RD 213 et de l'impasse du Hourquet BI n°11(p) et 42(p) (S : 230 m<sup>2</sup>).

LEE 03- Elargissement à 12 m de l'emprise de la voie RD 613.

#### Emplacements Réservés pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Ousse :

LEE 04- Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales sur la parcelle BC n°22 (S: 10506 m<sup>2</sup>).

#### Emplacements Réservés pour la Commune :

LEE 05- Création d'un chemin de promenade pédestre de 5 mètres d'assiette le long du cours d'eau l'Ousse BI n°11(p) et 13(p) (S: 1925 m<sup>2</sup>).

LEE 06- Extension à 14m de l'emprise de la voie « Avenue du Béarn » dans le cadre de la mise en sécurisation.

LEE 07- Extension à 14 m de l'emprise de la voie dans le cadre de la sécurisation de l'Avenue d'Ossau.

LEE 08- Extension à 10 m de l'emprise de la voie dans le cadre de la sécurisation de la route de Morlaas.

LEE 09- Elargissement à 10 m de l'emprise de la rue du Soulor.

LEE 10- Aménagement du Carrefour Avenue du Bedat et rue des Pyrénées BL n° 38(p) (S: 110 m<sup>2</sup>).

LEE 11- Elargissement de la voie à 10 m de l'emprise de la rue du Plateau.

LEE 12- Elargissement à 10 m de l'emprise de voie de la rue des Azalées.

LEE 13- Elargissement à 10 m d'emprise de la voie de la rue des Partolles.

LEE 14- Elargissement à 8 m de l'emprise de l'impasse des Partolles.

LEE 15- Elargissement à 10 m de l'emprise du chemin de Lauga.

LEE 16- Elargissement à 8 m de l'emprise de l'impasse du Hourquet BK n°72(p), 73(p), 96(p), 97(p), 176(p), 70(p), 71(p), 62(p) et 61(p). (S: 1525 m<sup>2</sup>).

LEE 17- Extension des services municipaux BI n°10(p) et 37(p) (S: 1890 m<sup>2</sup>).

LEE 18- Création du nouveau cimetière BA n°68 (S :1500 m<sup>2</sup>)

LEE 19- Création d'une voie piétonne et/ou cycliste de 5m d'emprise sur la parcelle BE n° 37(p) S : 260m<sup>2</sup>.

LEE 20- Création d'une annexe du groupe scolaire BI n°39 (1564 m<sup>2</sup>).

LEE 21- Elargissement de l'avenue du Bédât à 10m d'emprise entre la rue des Fontaines et la rue des Pyrénées.

LEE 22- Elargissement à 10m d'emprise du chemin des Pyrénées entre la rue du Soulor et la RD 817.

LEE 23- Sécurisation du carrefour entre avenues d'Ossau et du Béarn sur la parcelle BA n°23(p) S : 695m<sup>2</sup>.

LEE 24- Création d'une voie, parcelles BE n° 148, 149, 213, 216, 217 et 92(p) S : 2080m<sup>2</sup>.

LEE 25- Création de voie de 6m de largeur. BK n°72(p), S : 340m<sup>2</sup>.

LEE 26- Extension d'un équipement public, BK n°72(p), S : 1410m<sup>2</sup>.

LEE 27- Création d'un cheminement piétonnier, BD n°160(p), S : 290m<sup>2</sup>.

## Commune de Lescar

### Liste des emplacements réservés :

#### Emplacement Réserve pour le SIAEP :

LES 01- Aménagement pour stockage d'eau.

#### Emplacements Réserve pour la Commune :

LES 03- Création d'un rond-point Place Lacaussade- Diam:25m.

LES 04- Création d'une voie (largeur 14m) av. Carrérot/av. de Tarbes.

LES 05- Création d'une voie de desserte de quartiers-largeur d'emprise 14 m de l'ave d'ariste au chemin de Larrec.

LES 10 - Elargissement à 12 m de l'av. Gaston Phoebus – entre le Rond Point : rue Bialé-Rue Anna Bordenave-Chemin de Gourreix et la Voie de chemin de Fer.

LES 11- Elargissement avec emprise supplémentaire de 4 m du chemin de Gourreix pour allée piétonne et cavalière.

LES 12- Elargissement à 14 m du chemin de Lons.

LES 13- Elargissement à 7 m de la rue des Pyrénées.

LES 15- Création à 10 m de la liaison entre l'av. du Vert Galant, la rue Saint Exupéry et la rue des Frères Wright.

LES 16- Chemin de la plaine : élargissement à 10 m de l'av. Marguerite de Navarre à l'av. Santos Dumont.

LES 20- Création d'une voie de 10 m - prolongement du chemin des Trois Ponts.

LES 21- Création d'une voie de 12 m de large entre la place de la Hourquie et l'ave Denis Touzanne.

LES 23- Dégagement d'un accès à la zone à urbaniser.

LES 24- Elargissement à 10 m du chemin de Larrec (portion comprise en l'ave de Lons et la rue du Bilaà).

LES 25- Placette halte paysagère - chemin de Larrec.

LES 26- Création d'une voie (largeur 14 m) du chemin de Beneharnum à la voie reliant l'ave Marguerite de Navarre à l'ave Roger Cadet.

LES 27- Création d'une voie de desserte du chemin des Trois Ponts vers la rue Henri Farman (ZAC MONAUBA III) - largeur 12 m.

LES 28- Elargissement à 12 m de l'ave Roger Cadet.

LES 29- Création d'un bassin d'expansion des crues et espace vert.

LES 30- Elargissement à 8 m de la rue Chanoine de Maupas (Ouest Bonnassy).

LES 31- Création d'un cheminement piéton près du ruisseau du Laü (à l'Est de l'ave Marguerite de Navarre).

LES 32- Création d'un cheminement piéton près du ruisseau du Laü (à l'Ouest de l'ave Marguerite de Navarre).

LES 33- Création d'un bassin écrêteur.

#### Emplacements Réserve pour le Département :

LES 06- R.D. 289 - largeur d'emprise 20 m avec 15 m de marge de reculement de part et d'autre de l'emprise (entre le Cami Salié et la limite avec la commune de Sauvagnon).

LES 07- RD 509 – largeur d'emprise 18 m.  
LES 08- RD 816 dit d'Astra-largeur d'emprise 12 m.

**Emplacements Réservés pour la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées :**

LES 09- Elargissement à 10 m du chemin de Batan.  
LES 10- Elargissement à 12 m de l'av. Gaston Phoebus – entre la Voie de chemin de Fer et le Bd de l'Europe.  
LES 14- Elargissement à 10 m du chemin du Bac.  
LES 17- Elargissement à 10 m de l'ave Santos Dumont à la limite de la commune de Lons.  
LES 18- Aménagement d'un carrefour chemin des Trois Ponts/ave du Vert Galant.  
LES 22- Aménagement d'un carrefour rue d'Arsonval, ave Frédéric et Irène Joliot Curie et rue Saint Exupéry.  
LES 34- Elargissement de l'avenue de Plaisance AI n°39p, AK 745 et AK 746(p).

## **Commune de Lons**

### **Liste des emplacements réservés :**

#### **Emplacements réservés au bénéfice du Département des Pyrénées Atlantiques :**

LON 02- Elargissement du CD 816 (avenue des Frères Wright) à 12 m.

#### **Emplacements réservés au bénéfice de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées :**

LON 03- Elargissement de l'avenue Erckman Chatrian à 12m.

LON 12- Elargissement à 10m d'une partie du chemin de Monhauba.

#### **Emplacements réservés au bénéfice de la Commune :**

LON 01- Création d'une voie nouvelle dite "voie nord/sud", pour dédoublement de la R.N 134 emprise de la voie en section courante de 26.50m.

LON 04- Acquisition du bois par la Commune.

LON 05- Réalisation d'une école élémentaire.

LON 06- Création de l'entrée du bourg.

LON 07- Création d'un chemin piétonnier et cyclable - Emprise de 5 m en section courante.

LON 08- Création d'un espace vert public, entre le chemin Cloharé et l'avenue du Moulin.

LON 09- Elargissement à 10m du chemin du Ruisseau.

LON 10- Création d'une piste cyclable et d'un chemin piéton, avenue Erckman Chatrian.

LON 11- Création d'un chemin piétonnier et cyclable - Emprise de 5m en section courante.

LON 13- Elargissement à 9m d'une partie du chemin d'Estieni.

LON 14- Elargissement à 10m du chemin de Plouromilh.

LON 15- Création d'une voie nouvelle d'emprise 10m pour liaison inter quartier.

LON 16- Création d'un chemin piétonnier à flanc de côteaux - Emprise de 20m en section courante.

LON 17- Création conjointe d'espaces verts et d'aires de jeux, de voirie et de stationnements et de bassins de rétention des eaux - Emprise de 30m en section courante en comptant l'emprise du chemin des Cagots.

LON 18- Création d'un parc de stationnement et d'une voie au droit de l'église.

LON 19- Création d'une voie nouvelle pour le contournement du bourg (boulevard vert) - voirie, carrefour, chemin piétonnier, piste cyclable et espaces verts d'accompagnement.

LON 21- Elargissement à 10 m de la rue d'Ariste.

LON 23- Elargissement à 10m de la rue du Penin.

LON 24- Elargissement à 10m de la rue Rebèque.

LON 25- Elargissement à 10m d'une partie de la rue Henri Lamarque au sud la RN 117.

LON 26- Elargissement à 10 m de la rue du 8 mai 1945.

LON 29- Elargissement à 8m de la rue Henri Lamarque.

LON 30- Elargissement à 10 m du chemin des vignes.

LON 31- Création d'un chemin piétonnier et cyclable reliant le Stade du Centre Aéré - Emprise de 5m en section courante.

LON 32- Extension du centre aéré.

LON 33- Acquisition d'espaces boisés dans le cadre d'un projet pédagogique « forêt-école » d'intérêt général.

LON 35- Elargissement de l'impasse des écoles

## Commune de Mazères-Lezons

### Liste des emplacements réservés :

#### A- Emplacements réservés pour le Département des Pyrénées-Atlantiques :

MAZ 01 - Elargissement à 9 mètres d'emprise de la RD 285.

MAZ 02 - Elargissement à 12 m d'emprise de la RD 37 entre la limite Est de la commune et les parcelles AI n°143 et AK n°6. MAZ 03- Elargissement à 10 m d'emprise de la RD 37 entre les parcelles AX n°66 et AX n°172 et les parcelles AI n°143 et AK n°6.

MAZ 04 - Elargissement à 12 m d'emprise de la RD 37 entre la limite ouest de la commune et les parcelles AX n°66 et AX n°172.

MAZ 05 - Elargissement à 10 m d'emprise de la RD 322.

MAZ 06 - Elargissement à 10 m d'emprise de la RD 209.

#### B- Emplacements réservés pour la Commune :

MAZ 07 - Elargissement à 12 m d'emprise de la voie communale n°3 dite rue Louis Barthou.

MAZ 08 - Elargissement à 10 m d'emprise de la voie communale n°3 dite rue Pasteur entre la limite communale Mazères Lézens/Uzos et le croisement avec la rue Sully.

MAZ 09 - Elargissement à 9 m d'emprise de la voie communale n°4 dite rue du Château

MAZ 10 - Elargissement à 12 m d'emprise de la voie communale n° 5 dite rue Sully.

MAZ 11 - Elargissement à 10 m d'emprise de la voie communale n°6 dite avenue de la République entre la rue Henri IV et la rue Louis Barthou.

MAZ 12 - Elargissement à 12 m d'emprise de la voie communale n°6 dite avenue de la République entre la rue Louis Barthou et la RD 37.

MAZ 13 - Elargissement à 12 m d'emprise de la voie communale n°7 dite rue du Gave entre la RD n°37 et l'avenue des Pyrénées.

MAZ 14 - Elargissement à 8 m d'emprise de la voie communale n°8 dite de la Côte

MAZ 15 - Elargissement à 12 m d'emprise de la voie communale n°101 dite avenue des Pyrénées.

MAZ 16 - Elargissement à 12 m d'emprise de la voie communale n°2 et n°103 dite rue du 8 mai 1945.

MAZ 17 - Elargissement à 8 m d'emprise de la voie communale n°5 dite rue des Champs.

MAZ 18 - Création d'une voie nouvelle de 12 m d'emprise de voie au chemin rural dit Allée des Côteaux

MAZ 19- Emplacement réservé pour l'agrandissement du cimetière AD n° 15(p) S: 2480m².

MAZ 20 - Emplacement réservé pour l'extension des équipements sociaux et culturels et du stationnement public sur la parcelle AX 340 (6 158 m²).

MAZ 21 - Création d'un passage piétonnier sur la parcelle AX 358(p) (90 m²).

MAZ 22 - Création d'un passage piétonnier sur les parcelles AX 85 et 88 (126 m²).

MAZ 24 - Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales sur les parcelles AW 172,169, et 167 (12 395 m²).

MAZ 25 - Création d'un passage piétonnier sur la parcelle AV 44(p) (528m²).

MAZ 27 - Création d'une liaison douce.

## Commune de Meillon

### Emplacements réservés pour la commune :

MEI 01- Liaison douce entre la commune de Meillon et d'Aressy, liaison entre les écoles RPI. AB n° 11(p),12(p) et 17(p). S:255m<sup>2</sup>.

MEI 02- Aménagement d'un centre bourg et création de commerce de proximité. AI n°859, AI n°591, AI n°592. S : 2075m<sup>2</sup>.

MEI 03- Aménagement du carrefour. AB n° 501(p) S : 30m<sup>2</sup>.

MEI 04- Elargissement de la voirie. AE n° 21(p) AI n°144(p) 145(p) et 308(p) S : 366m<sup>2</sup>.

MEI 05- Elargissement de la voirie. AE n°307(p) S : 135m<sup>2</sup>.

MEI 06- Acquisition du chemin et élargissement. AI n°299(p),302(p),303,489(p) et 490(p).

## Commune de Ousse

### **Emplacements réservés pour la commune :**

### **Emplacements Réservés en vue de la Réalisation de Programmes de Logements (art. L123.2.b du CU) dont le droit de délaissement bénéficie à la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées :**

OUS L1- Emplacement réservé pour la réalisation d'un programme de logements (parcelles CR n°43 : 15 654m<sup>2</sup> et CR n°44 : 1 838m<sup>2</sup>).

### **Emplacements pour le Département :**

OUS 01 Elargissement à 12 mètres d'emprise de la RD 38.  
OUS 02 Elargissement à 10 mètres d'emprise de la RD 213.  
OUS 03 Elargissement à 10 mètres d'emprise de la RD 215.

### **Emplacements Réservés pour la Commune :**

OUS 05 Emplacement réservé pour la création d'une voie (parcelle : CD n°34 : 455m<sup>2</sup>).  
OUS 06 Elargissement à 10 mètres d'emprise de la rue de BIARCE.  
OUS 07 Elargissement à 8 mètres d'emprise de la rue du LANOT.  
OUS 08 Elargissement à 10 mètres d'emprise de la rue du PLATEAU.  
OUS 09 Création d'une voie nouvelle de 10 mètres d'emprise au chemin rural de CAPBAT.  
OUS 10 Aménagement du carrefour du LANOT / RD 38(parcelles CM n°28 : 612m<sup>2</sup> et CI n°25 : 932m<sup>2</sup>).  
OUS 11 Aménagement du chemin Henri IV / RD 38 / RD 215 (parcelle CI n°54 : 152m<sup>2</sup>).  
OUS 12 Emplacement réservé pour la réalisation d'une aire de stationnement et de loisirs (parcelle CR n°59 : 11 126m<sup>2</sup>).

## Commune de Pau

### Liste des emplacements réservés :

#### E.R. BENEFICIAIRE DEPARTEMENT (Art L123-1 8)

PAU 06- Echangeur Avenue de l'Europe et Avenue de Buros

#### E.R BENEFICIAIRE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES

PAU 01- Elargissement à 20 m de la RN 134 entre le carrefour Alsace, Résistance, Champetier de Ribes et l'Avenue de Lons.

PAU 03- Voie nouvelle Est-Ouest (largeur variable)

PAU 04- Elargissement à 22 m de l'avenue A Nobel (D 943) emprise moyenne de 22 m . L'emprise exacte est définie par l'arrêté préfectoral du 25.09.1980

PAU 17- Elargissement de largeur variable de l'avenue de Buros(au Nord du Bd de la Paix)

PAU 20- Elargissement à 14 et 20 m de l'avenue des Lilas (au Sud du Bd Tourasse)

PAU 23- Elargissement à 21 m de l'avenue Vignancour

PAU 31- Elargissement à 20 m du bd de la Paix

PAU 40- Elargissement à 24 m de la rue René Char

PAU 44- Elargissement de largeur variable de l'avenue du Loup

PAU 52- Elargissement à 8 m du chemin de la Glacière

PAU 53- Elargissement à 12 et 16 m de l'avenue Larribau

PAU 70- Elargissement à 12 m à l'avenue Honoré Baradat(du rond-point d'Alsace Lorraine à la rue Chanoine Laborde)

PAU 72- Elargissement à 14 m de la rue Jean-Jacques de Monaix

PAU 74- Elargissement de l'avenue Alfred Nobel au droit du Camp Pissard Santarelli

PAU 85- Elargissement de l'avenue Péboué à 14 m

PAU 107- Elargissement à 10 m et à 14 m de la rue Emile Garet

PAU 112- Elargissement à 15 m de l'avenue Edouard VII

PAU 120- Elargissement à 14 m de la rue du Colonel Gloxin

PAU 138- Stationnement – avenue Honoré Baradat

#### E.R BENEFICIAIRE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU-PYRENEES.

PAU 430- Aménagement d'un parc relais Bd du Cdt René Mouchotte

PAU 431- Aménagement d'un parc relais parking Nord du Domaine Universitaire

PAU 432 – Elargissement pour l'aménagement d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (parcelles DW150 : 231 m<sup>2</sup> ;DV53 :23 m<sup>2</sup> ; DM355 : 5 m<sup>2</sup>;DV166 : 43 m<sup>2</sup> ;DV161 :171 m<sup>2</sup>;DV211 :51 m<sup>2</sup>;DV237 :25 m<sup>2</sup>;DV246 :21 m<sup>2</sup>;DV245 :6 m<sup>2</sup>;DV154 :17 m<sup>2</sup>;DV248 :12 m<sup>2</sup>;DV89 :17 m<sup>2</sup>;DV173 :35 m<sup>2</sup>;DV202 :273 m<sup>2</sup>;DV236 :20 m<sup>2</sup>;DV85 :88 m<sup>2</sup>;DV213 :28 m<sup>2</sup>DT33 :240 m<sup>2</sup>;DT353 :49 m<sup>2</sup>;DT434 :8 m<sup>2</sup>;DT453 :47 m<sup>2</sup>;DT433 :23 m<sup>2</sup>;DT28 :381 m<sup>2</sup>;DT495 :14 m<sup>2</sup>;DT493 :101 m<sup>2</sup>;DT491 :67 m<sup>2</sup>;DV63 :40 m<sup>2</sup>;DV69 :202 m<sup>2</sup>;DV64 :39 m<sup>2</sup>;DV74 :59 m<sup>2</sup>;DV182 :115 m<sup>2</sup>;DV135 :12 m<sup>2</sup>;DV225 :26 m<sup>2</sup>;DV77 :350 m<sup>2</sup>;DV176 :270 m<sup>2</sup>;DT454 :90 m<sup>2</sup>;DT490 :19 m<sup>2</sup>;DT489 :37 m<sup>2</sup>;DT37 :62 m<sup>2</sup>;DT38 :35 m<sup>2</sup>;DT39 :117 m<sup>2</sup>;DT40 :116 m<sup>2</sup>;DT41 :170 m<sup>2</sup>;DT42 :27 m<sup>2</sup>;DT43 :58 m<sup>2</sup>;DT44 :60 m<sup>2</sup>;DT45 :62 m<sup>2</sup>;DT46 :67 m<sup>2</sup>;DT47 :60 m<sup>2</sup>;DT48 :49 m<sup>2</sup>;DT49: 65

m<sup>2</sup>;DT440 :77 m<sup>2</sup>; DT438 :76 m<sup>2</sup> ;DT52 :133 m<sup>2</sup>;DT53 :61 m<sup>2</sup>;DT448 :128 m<sup>2</sup>;DT368 :10 m<sup>2</sup>;DT449 :43 m<sup>2</sup>;DT444 :9 m<sup>2</sup>;DT447 :20 m<sup>2</sup>; DT406 :2 m<sup>2</sup>;DN487 :10 m<sup>2</sup>;DN489 :19 m<sup>2</sup>;DN149 :56 m<sup>2</sup>;DN546 :35 m<sup>2</sup>;DN544 :3 m<sup>2</sup>;DK198 :13 m<sup>2</sup>;CZ147 :6 m<sup>2</sup>;CN213 :31 m<sup>2</sup>;CN214 :30 m<sup>2</sup>;CN215 :49 m<sup>2</sup>;CN216 :53 m<sup>2</sup>;CP68 :13 m<sup>2</sup>;CP475 :75 m<sup>2</sup>;CP476 : 18 m<sup>2</sup>;BV231 : 26 m<sup>2</sup>;DX 169 :2931 m<sup>2</sup>; DX 170 :5790 m<sup>2</sup>;DX 165 : 3301 m<sup>2</sup>;DV 217 : 335 m<sup>2</sup>.)  
PAU 435- Extension du centre d'exploitations des Transports Urbains (parcelle AW n°3)

### **E.R BENEFICIAIRE VILLE (Art L123-1 8)**

- PAU 05- Elargissement à 7m de la Rue du Soust
- PAU 10- Elargissement à 18 m et à 14 m du bd du Cami-Salié
- PAU 11- Elargissement à 12 m et à 16 m de l'avenue Montardon
- PAU 12- Elargissement à 18 m et à 16 m de l'avenue Philippon
- PAU 14- Elargissement à 12 m du bd Labedaà
- PAU 15- Elargissement à 14 m du bd Hauterive
- PAU 17- Elargissement de largeur variable de l'avenue de Buros (au Sud du Bd de la Paix)
- PAU 18- Elargissement à 12 m de l'avenue Copernic
- PAU 20- Elargissement à 14 et 20 m de l'avenue des Lilas (au Nord du Bd Tourasse)
- PAU 21- Elargissement à 12 et à 16 m de l'avenue Guilhem
- PAU 22- Prolongement à 12m de la rue Clément Ader
- PAU 24- Voie de liaison de 17 m reliant le boulevard du Cami-Salié à l'avenue Vignancour.
- PAU 25- Elargissement à 12 m du bd de l'Oussère
- PAU 26- Voie de 6 m reliant la rue Hippolyte Taine et la rue du Hameau St Cloud
- PAU 27- Liaison routière de 12 m prolongeant la rue Jules Ferry au Boulevard de la Paix
- PAU 28- Elargissement à 12m du bd des Couettes
- PAU 32- Allée des Prés Elargissement à 10 m et pans coupés
- PAU 33- Liaison non routière entre la rue Chanoine Dubarat et les avenues Jean Mermoz et de Méon
- PAU 34- Elargissement à 14 m du chemin Barincou
- PAU 35- Elargissement à 12 m de l'avenue du Président Angot
- PAU 39- Elargissement à 12 m de l'avenue Fouchet
- PAU 41- Prolongement de la rue des Dalhias au boulevard Bessières
- PAU 45- Prolongement à 18 m de la rue Blériot et de la rue Mozart
- PAU 46- Voie de 14 m pénétrante Allées Catherine de Bourbon ZAC du Parkway
- PAU 47- Elargissement à 14 m de la rue des Chasseurs
- PAU 49- Création d'un rond-point Avenue de l'Europe desserte zone hôtelière nord
- PAU 50- Elargissement à 12 m de la Rue de Lajus
- PAU 51- Voie de 10m desserte Nord Sud de la Plaine des Sports du Hameau
- PAU 54- Voie de 10m desserte Est de la Plaine des Sports du Hameau
- PAU 55- Aménagement carrefour Boulevard Tourasse - Lilas - Sayettes
- PAU 58- Elargissement à 12 m de l'Avenue Mirabelle
- PAU 59- Elargissement à 15 m du bd du Recteur Jean Sarrailh
- PAU 60- Création d'une liaison non routière entre l'Avenue Federico Garcia Lorca et la Place Peyroulet
- PAU 62- Pan coupé angle Rue de Boyrie et Avenue de la Résistance
- PAU 63- Elargissement à 16 m de l'avenue Gaston Phoebus
- PAU 64- Elargissement à 14 m de la rue Jacques Terrier
- PAU 70- Elargissement à 12 m à l'avenue Honoré Baradat(de la rue Chanoine Laborde à l'avenue du Loup)
- PAU 71- Elargissement à 12 m de l'avenue Bézet

PAU 73- Prolongement à 10 m de la rue Désiré Clary et liaison piétonne  
PAU 75- Elargissement à 10 m de la rue Déveria  
PAU 79- Prolongement pour liaison piétonne à 10 m de l'impasse la Roseaie  
PAU 80- Elargissement à 10 m de l'avenue Bié Moulié  
PAU 82- Voie piétonne de liaison entre la Place Récaborde et la Place Gramont  
PAU 83- Elargissement à 10 m de la rue de Gavarnie, partie Est  
PAU 84- Liaison piétonne entre l'avenue d'Ossau et le Bois Louis  
PAU 85- Elargissement de l'avenue Péboué à 14 m  
PAU 86- Elargissement à 10 m de l'avenue Frédéric Mistral  
PAU 88- Elargissement à 12 m du chemin Larribau (partie nord) chemin de l'Aviation  
PAU 90- Elargissement à 12 et 14 m de la rue Amédée Roussille  
PAU 91- Elargissement à 12 m de l'avenue de la République  
PAU 93- Elargissement à 12 m de la rue Pasteur  
PAU 94- Elargissement à 8 m de la rue Monpezat  
PAU 96- Elargissement à 10 m de la rue Tristan Derème  
PAU 97- Elargissement moyen à 5 m de l'impasse Fénélon  
PAU 98- Elargissement à 10 m de la rue Solférino  
PAU 100- Elargissement à 10 m de la rue Galos  
PAU 102- Passage piéton avenue d'Ossau  
PAU 105- Elargissement à 12 m de la rue Louis Barthou  
PAU 108- Elargissement à l'angle de l'avenue du général de Gaulle et de la rue Castetnau  
PAU 109- Elargissement à 12m de la rue Carrérot  
PAU 113- Elargissement à 14 m de la rue de Batsalle  
PAU 114- Elargissement à 10 et 12 m de l'avenue des Lauriers  
PAU 116- Elargissement de la rue Ludovic Gaurier  
PAU 117- Elargissement à 10 m du passage Trespoey  
PAU 118- Elargissement à 10 m de la rue de la Croix du Prince  
PAU 119- Cheminement piéton en prolongement du Boulevard des Pyrénées  
PAU 122- Elargissement à 12 m de la rue de l'Eglise  
PAU 123- Elargissement à 15 m de l'avenue Trespoey  
PAU 129- Elargissement allée piétonne Huguet  
PAU 130- Promenade rive gauche du Gave de Pau  
PAU 131- Avenue de l'Europe butte paysagère  
PAU 132- Coulée verte Le Lai  
PAU 134- Zone extension Plaine des Sports et des Loisirs  
PAU 135- Liaison piétonne de 4 m  
PAU 136- Extension de la Plaine des sports du Hameau  
PAU 137- Accès Rue des tourterelles pour l'entretien de la butte paysagère de l'avenue de l'Europe  
PAU 139- Extension du cimetière Bessière.  
PAU 436- Projet du "Grand Tour des Allées et des Parcs"  
PAU 437- Projet de la "Sublime Terrasse" Ave Norman Prince-ave G.Leclerc  
PAU 438- Ilôt Castetnau-Garet -Création d'un jardin et d'une liaison piétonne  
PAU 439- Liaison piétonne Bd des Couettes rives de l'Oussère  
PAU 440- Contre Allée piétonne Cours Léon Bérard  
PAU 443- Liaison piétonne entre l'avenue des Lilas et la rue de Suède  
PAU 444- Promenade plantée Jules Guesde

### **OPERATIONS DE LOGEMENTS (Art L 123-2-b)**

PAU 301- Ilôt Place du Foirail (Logement social locatif et accession)

### **ESPACES PUBLICS A AMENAGER (Art L 123-2-c)**

- PAU 400- Création d'une place publique Angle des rues Pasteur et Bargoin
- PAU 401- Angle Anatole France - Peyroulet - J.J. de Monaix
- PAU 402- Espace public Bd Tourasse - Lilas - Sayettes
- PAU 405- Allées de Morlaas et Avenue Norman Prince
- PAU 406- Angle Avenue du 18ème RI - Rue d'Etigny et Gaston Phoebus

### **INSTALLATIONS D'INTERÊT GENERAL (Art L123-1 8)**

- PAU 414- Extension site des Réparatrices
- PAU 419- Angle Allées de Morlaas et du Mal Leclerc Equipement socio-culturel de quartier
- PAU 421- Extension Maison de Quartier Lartigue
- PAU 422- Accès et aménagement de la berge sud du Gave de Pau

## Commune de Poey de Lescar

### Liste des emplacements réservés pour la commune :

POE 01- Elargissement Chemin du Pont-Long.

POE 02- Chemin de Buros.

POE 03- Chemin de Souzel AH n° 1(p) S:945m<sup>2</sup>.

POE 04- Chemin du Malat.

POE 05- Chemin du Château.

POE 06- Elargissement Chemin de la Caribette.

POE 08- Aménagement entrée stade.

POE 09- Cimetière 3000m<sup>2</sup> ZC n°2(p).

POE 10- Aménagement de l'intersection, chemin Malapet et Las Senderos (mise en sécurité et amélioration) AI n°102 et 83(p) S: 140m<sup>2</sup>.

POE 11- Création d'un emplacement d'un espace containers-déchêts AO n° 14(p) S: 6m<sup>2</sup>.

POE 12- Sécurisation de l'entrée du village AE 86(p), AE 87(p), AE 14(p) et AE 15(p). S:1465m<sup>2</sup>.

## Commune de Rontignon

### Liste des emplacements réservés pour la commune :

- RON 01- Création d'un cheminement piéton de 3 mètres d'emprise. AD n°60(p),69(p) et 70(p). S:95m<sup>2</sup>.
- RON 02- Création d'un cheminement piéton de 3 mètres d'emprise. AD n°59(p) S:160m<sup>2</sup>.
- RON 03- Élargissement à 9 mètres d'emprise du chemin des sources. AD n°90(p) et 91(p) S:600m<sup>2</sup>.
- RON 04- Élargissement rue du Vieux Bourg. AE n° 149(p) S:60m<sup>2</sup>.
- RON 05- Création d'un cheminement piéton de 3 mètres d'emprise. AA n°54(p) AD n°13(p), AD n°14(p), AD n°112(p), AE n°33(p), AE n°34(p), AE n°39(p) et AE n°40(p) S:1920m<sup>2</sup>.
- RON 06- Création d'un cheminement piéton de 3 mètres d'emprise. AO n°44(p),45(p), et 46(p) S:216m<sup>2</sup>.
- RON 07- Création d'un cheminement piéton de 3 mètres d'emprise. AA n°22(p),23(p),,25(p) et 27(p) S:640m<sup>2</sup>.
- RON 08- Création d'un cheminement piéton de 3 mètres d'emprise. AA n°14(p),20(p) et 21(p) S:740m<sup>2</sup>.
- RON 09- Création voirie communale de 9 mètres d'emprise. AA n°12(p),13(p),14(p),88(p) et 96(p) S:900m<sup>2</sup>.
- RON 10- Création d'un cheminement piéton de 3 mètres d'emprise. AB n°2(p) S:40m<sup>2</sup>.
- RON 11- Création d'un cheminement piéton de 3 mètres d'emprise. AH n°8(p) S:760m<sup>2</sup>.
- RON 12- Création d'un cheminement piéton de 3 mètres d'emprise. AC n°2(p),3(p),4(p),5(p),6(p),7(p),8(p),9(p),10(p) et 20(p) S:1270m<sup>2</sup>.
- RON 13- Création d'un cheminement piéton de 3 mètres d'emprise. AH n°50(p),51(p),54(p),56(p),57(p), 58(p) et 76(p). S:2420m<sup>2</sup>.
- RON 14- Création d'un accès de 5m mètres d'emprise depuis la rue du Vieux-Bourg : AD n°37(p), AD n°149(p), AD n°151(p) pour S : 70m<sup>2</sup>

## Commune de Saint Faust

### Liste des emplacements réservés pour la commune :

- SAI 01- Protection source mise en valeur entrée de village AB n°18 S=1139 m<sup>2</sup>.
- SAI 02- Mise en valeur entrée de commune par le pont de Las Hies AI n°6 S=169m<sup>2</sup>.
- SAI 03- Création d'un chemin de randonnée entre chemin des crêtes Vcn°1 et chemin rural d'Oloron AM n°27(p),86(p),105(p),106(p),111(p),113(p),127(p),128(p), et 129(p) S=4720m<sup>2</sup>.
- SAI 04- Création espace public paysager AB n°73(p) S=674m<sup>2</sup>.
- SAI 05- Stationnement AB n°124p S=160m<sup>2</sup>.
- SAI 06- Surlargeur pour retournement véhicules de service (pompiers, collecte OM, facteur, etc..) AB n°163(p), 345(p) S=100m<sup>2</sup>
- SAI 07- Création d'un espace public paysager et zone de retournement AO n°48 S=330m<sup>2</sup>.
- SAI 08- Elargissement et zone de retournement AD n°38(p),65(p),66(p),230(p),236(p),342(p), 343(p),344(p),349(p),350(p),351(p) et 354(p) S=2230m<sup>2</sup>.
- SAI 09- Elargissement et zone de retournement AD n°204(p),302(p),303(p) et 378(p) S=486m<sup>2</sup>.
- SAI 10- Réserve foncière pour le dispositif d'assainissement des eaux usées de la Mairie AE n°127p S=1650m<sup>2</sup>.
- SAI 13- Accès à la zone d'assainissement du lotissement des Chênes AB n°255(p) et 374. S=450m<sup>2</sup>.
- SAI 14- Accès à la zone d'assainissement du lotissement des Chênes AB n°258(p),378(p) et 393(p) S=1430m<sup>2</sup>.
- SAI 15- Création d'un zone de retournement pour véhicules de service (pompiers, collecte OM, facteur, etc..) AN n°247(p). S= 100m<sup>2</sup>.
- SAI 16-Création d'un zone de retournement pour véhicules de service (pompiers, collecte OM, facteur, etc..) AC n°181(p) et 449(p). S=100m<sup>2</sup>.
- SAI 17- Création d'un zone de retournement pour véhicules de service (pompiers, collecte OM, facteur, etc..) AD 120(p), AK1(p) et 234(p). S=100m<sup>2</sup>.
- SAI 18- Création d'un accès au chemin rural depuis la côte de l'Eglise AE n°14(p) S=100m<sup>2</sup>.

## Commune de Sendets

### Liste des emplacements réservés :

#### Emplacements Réservés pour le Département :

- SEN 01- Elargissement à 12m d'emprise de la RD 38.
- SEN 02- Elargissement écrêtement de la RD 38.

#### Emplacements Réservés pour la Commune :

- SEN 03- Elargissement à 10 m d'emprise de la rue du Cami dou Bos.
- SEN 04- Elargissement à 10 m d'emprise de la rue du Plateau.
- SEN 05- Elargissement à 10 m d'emprise de la rue du Yanoulet.
- SEN 06- Elargissement à 10 m d'emprise de la rue du Centre.
- SEN 07- Elargissement à 10 m d'emprise de la rue du Pic du Midi.
- SEN 08- Elargissement à 10 m d'emprise de la rue de la Lanne.
- SEN 09- Elargissement à 10 m d'emprise de la rue de la Castagnère.
- SEN 10- Elargissement à 10 m d'emprise de la rue du Cami Salié.
- SEN 11- Elargissement à 10 m d'emprise de la rue du Béarn.
- SEN 12- Elargissement à 10 m d'emprise de la rue de Lapeyrade.
- SEN 13- Création d'une voie nouvelle de 10m d'emprise au chemin rural de Mariouline.
- SEN 14- Aménagement du carrefour rue du Cami Salié / RD 38 (parcelle DP n°108p) S:170m<sup>2</sup>.
- SEN 15- Aménagement des intersections rue de la Castagnère / rue du Pic du Midi parcelles DR 3(p), 4(p), DC 38(p) S:155m<sup>2</sup>.
- SEN 16- Aménagement de l'intersection rue du Pic du Midi / rue de la Grabotte (parcelles DR 1(p), 50p) S:100m<sup>2</sup>.
- SEN 21- Création d'équipements administratifs, sportifs et de loisirs parcelle DV 54(p). S:3045m<sup>2</sup>.
- SEN 24- Emplacements réservés pour l'extension du groupe scolaire. Parcelles DS n°24 . S:795m<sup>2</sup>.
- SEN 25- Emplacement réservé pour la réalisation d'un espace naturel valorisé par des jardins familiaux ou partagés DM n°17(p) S: 1600m<sup>2</sup>.

## Commune de Siros

### Liste des emplacements réservés :

#### Emplacements Réservés pour la Commune :

SIR 02- Création d'une voie d'accès de 8m d'emprise. AC n°94(p),95(p),96(p) et 98. S:1980m².

SIR 03- Elargissement de voie. AC

n°104(p),106(p),107(p),271(p),274(p),275(p),287(p),401(p),403(p),  
425(p),426(p),585(p) et 586(p). S:1335m².

SIR 04- Elargissement de voie. AC n°175(p) et 176(p). S:75m².

## Commune de Uzein

### Liste des emplacements réservés pour la commune :

#### Emplacements au bénéfice du Département des Pyrénées Atlantiques :

UZE 24- Elargissement de la RD 716 à 12 m d'emprise de la limite communale de Sauvagnon à la limite de la zone Ubh.

UZE 25- Elargissement de la RD n°208 à 12 m d'emprise de la limite communale de Bougarber jusqu'à la VC n° 19.

#### Emplacements au bénéfice de la Commune :

UZE 01- Elargissement de (allée de la Digue). AL n°101(p). S:400m<sup>2</sup>.

UZE 02- Bâtiments et espaces publics. AL n°156(p),645(p) et 647. S:3675m<sup>2</sup>.

UZE 03- Elargissement de voie. AL n°118(p),126(p) et 554(p) S:145m<sup>2</sup>.

UZE 04- Elargissement voie piétonne. AL n°379(p),411(p) et 622(p) S:135m<sup>2</sup>.

UZE 05- Aménagement allée Coustille. AL n°402 S:1660m<sup>2</sup>.

UZE 06- Elargissement à 18 mètres de la VC n° 9.

UZE 07- Emprise pour plantation haie paysagère le long de la VC n°7 dite de Loos. ZA n°17(p) S:1170m<sup>2</sup>.

UZE 12- Elargissement à 10 m d'emprise du chemin de Mative (VC n° 3)

UZE 13- Elargissement à 10 m d'emprise de la rue Jacques Lareille et son prolongement chemin de Sauvagnon (VC n°3)

UZE 14- Elargissement à 10 m d'emprise de la rue Calonge (VC n°21)

UZE 15- Elargissement à 10 m d'emprise du chemin de Bignau jusqu'au chemin de Cami de Prat

UZE 17- Elargissement à 8 m d'emprise de l'allée du Ménusé (VC n° 39)

UZE 18- Elargissement à 15 m du chemin Mourlanné (VC n°9) de l'intersection RD716 à l'intersection VC n° 25 : emplacement voirie hydrolique- plantation haie moyen jet.

UZE 19- Elargissement à 10 m de la rue de la Barthète (VC n°31)

UZE 20- Elargissement à 10 m de l'Allée Barrailot (VC n°37)

UZE 21- Aire de retournement au Cami de las Bartas (VC n° 23). ZD n°30(p) et 71(p). S:170m<sup>2</sup>.

UZE 22- Aire de retournement au chemin Camjalous (VC n° 24). ZE n°17(p) et 18(p). S:170m<sup>2</sup>.

UZE 26- Emplacement pour accès et cheminement autour du puits sur parcelle ZN n°17 S:15m<sup>2</sup>.

UZE 27- Emplacement pour accès et cheminement autour du puits sur parcelle AL n°651 S:90m<sup>2</sup>.

UZE 28- Emplacement pour accès et cheminement autour du puits sur parcelle ZT n°32(p) S:150m<sup>2</sup>.

UZE 29- Emplacement pour accès et cheminement autour du puits sur parcelle ZR n°41 S:15m<sup>2</sup>.

UZE 30- Emplacement pour accès et cheminement autour du puits sur parcelle ZR n°45(p) S:220m<sup>2</sup>.

UZE 31- Emplacement pour accès et cheminement autour du puits sur parcelle ZR n°47(p) S:260m<sup>2</sup>.

UZE 32- Emplacement pour accès et cheminement autour du puits sur parcelle AL n°574 S:92m<sup>2</sup>.

UZE 34- Emplacement pour accès et cheminement autour du puits sur parcelle ZB n°74(p) et 75(p) S:240m<sup>2</sup>.

UZE 35- Emplacement pour création d'un bassin écrêteur. ZM n°30(p) S:2780m<sup>2</sup>.

UZE 36- Emplacement pour création des services techniques municipaux. ZM n°30(p) S:2425m<sup>2</sup>.

UZE 37- Emplacement pour l'entretien le long du ruisseau le Bruscos. AL n°98(p) ZD n°6(p), 32(p), 33(p), 34(p), 35(p), 36(p), 37(p), 39(p), 91(p), 95(p), 96(p), 97(p), 98(p), 104(p), 105(p) et 106(p) S:7170m<sup>2</sup>.

## Commune d'Uzos

### Liste des emplacements réservés pour la commune :

UZO 01- Elargissement de la voie à 8 m d'emprise. AB n°10(p),15(p),90(p),127 et 128. S:480m<sup>2</sup>.

UZO 02- Création d'accès. AI n°47(p) et 120(p). S:255m<sup>2</sup>.

UZO 03- Création d'un cheminement piéton. AD n°67(p) S:715m<sup>2</sup>.

UZO 04- Elargissement de la voie à 8m d'emprise. AH n°9(p),30(p),31(p),32(p) et 33(p). S:455m<sup>2</sup>.

UZO 05- Création d'un cheminement piéton. AB n°75(p) et 132(p) S:150m<sup>2</sup>.

UZO 06- Création d'un cheminement piéton. AE n°134(p) et 135(p). S:150m<sup>2</sup>.

UZO 07- Création d'une voie de 10m d'emprise. AB n° 135(p) et 136(p) , S: 440m<sup>2</sup>.